

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.09.2024  
4.0 14.04.2025 7858252-00014 Date de la première version publiée:  
03.03.2021

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Industrie Nord 1  
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2 H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le H410: Très toxique pour les organismes aqua-

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

milieu aquatique, Catégorie 1

tiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Éthanolamine  
triméthoprime

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et毒ique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1,3-Dioxanne-5-ol	4740-78-7 225-248-9	Eye Irrit. 2; H319	>= 70 - < 90
Sulfaméthoxazole	723-46-6 211-963-3	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 10 - < 20
Éthanolamine	141-43-5 205-483-3 603-030-00-8	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 5 %	>= 5 - < 10

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



**Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection  
Formulation**

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1.089 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.018 mg/kg	
triméthoprime	738-70-5 212-006-2	Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 (Moelle osseuse) Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

---

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.09.2024  
4.0 14.04.2025 7858252-00014 Date de la première version publiée:  
03.03.2021

---

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.  
  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Provoque de graves brûlures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

---

sée.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Évacuer la zone.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.  
Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



**Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection  
Formulation**

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

---

- Conseils pour une manipulation sans danger : une ventilation locale par aspiration.  
Eviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
Ne pas avaler.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Les personnes déjà sensibilisées et celles susceptibles de souffrir d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes doivent consulter leur médecin concernant le travail avec des irritants ou des sensibilisants respiratoires.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Oxydants forts  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Explosifs  
Gaz

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Sulfaméthoxazole	723-46-6	TWA	OEB 2 (>= 100 < 1000 µg/m3)	Interne
Éthanolamine	141-43-5	VLE	4 ppm 10 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Institut national de sécurité et de santé au travail				
		VME	2 ppm 5 mg/m3	CH SUVA
		TWA	1 ppm 2,5 mg/m3	2006/15/EC
		STEL	3 ppm 7,6 mg/m3	2006/15/EC
triméthoprime	738-70-5	TWA	400 µg/m3 (OEB 2)	Interne

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Éthanolamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,3 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,24 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,75 mg/kg p.c./jour

##### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
triméthoprime	Eau	0,9 mg/l
Éthanolamine	Eau douce	0,085 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,028 mg/l

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.09.2024  
4.0 14.04.2025 7858252-00014 Date de la première version publiée:  
03.03.2021

	Eau de mer	0,0085 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,434 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0434 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,0367 mg/kg poids sec (p.s.)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple). Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas de confinement particulier.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	: Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes. Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées. Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.
Protection des mains	
Matériel	: Gants résistant aux produits chimiques
Protection de la peau et du corps	: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Protection respiratoire	: Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. Le filtre doit être conforme à SN EN 14387
Filtre de type	: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible

**Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection  
Formulation**

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

---

Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	9,5 - 10,5
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,050 - 1,230 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.09.2024  
4.0 14.04.2025 7858252-00014 Date de la première version publiée:  
03.03.2021

---

### 9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Poids moléculaire	: Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants  
Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

[[ Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

---

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

#### **1,3-Dioxanne-5-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **Sulfaméthoxazole:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 2.300 mg/kg

#### **Éthanolamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.089 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert  
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, femelle): 1.018 mg/kg

#### **triméthoprime:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.500 - 5.300 mg/kg  
DL50 (Souris): 1.910 - 7.000 mg/kg  
Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 400 - 500 mg/kg  
Voie d'application: Intrapéritonéal  
DL50 (Chien): 90 mg/kg  
Voie d'application: Intraveineux  
DL50 (Souris): 132 mg/kg  
Voie d'application: Intraveineux

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PIÈCE DE DOCUMENTATION DE SÉCURITÉ  
selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



# **Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation**

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

### **Composants:**

### 1,3-Dioxanne-5-ol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

### Sulfaméthoxazole:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

### **Éthanolamine:**

||**Espèce** : Lapin  
||**Résultat** : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

|| Provoque de graves lésions des yeux.

### **Composants:**

### 1,3-Dioxanne-5-ol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

### **Éthanolamine:**

|| Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

### **Sensibilisation cutanée**

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Sensibilisation respiratoire**

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

## **Composants:**

### **1,3-Dioxanne-5-ol:**

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

### Sulfaméthoxazole:

Type de Test	:	Magnusson-Kligman-Test
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif

### Éthanolamine:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	négatif

### triméthoprime:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Dermale
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### 1,3-Dioxanne-5-ol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### Sulfaméthoxazole:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
	:	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Espèce: Humain Résultat: négatif

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

---

||

### Éthanolamine:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### triméthoprime:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif
- Type de Test: Aberration chromosomique  
Résultat: négatif
- Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif
- Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro  
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Rat  
Résultat: négatif
- Type de Test: Aberration chromosomique  
Espèce: Humain  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

### Composants:

#### **Sulfaméthoxazole:**

Espèce	: Souris
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 26 semaines
Résultat	: négatif

#### **Toxicité pour la reproduction**

||| Susceptible de nuire au fœtus.

### Composants:

#### **Éthanolamine:**

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 416 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: négatif

#### **triméthoprime:**

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Fertilité Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Fertilité: NOAEL: 70 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune incidence sur la fécondité.
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: LOAEL: 70 Poids corporel mg / kg Résultat: Incidences sur le nouveau-né. Remarques: Toxicité maternelle observée.
	Type de Test: Développement Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: LOAEL: 70 Poids corporel mg / kg Résultat: Embryotoxicité. Remarques: Toxicité maternelle observée.

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

---

Type de Test: Développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: LOAEL: 15 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Embryotoxicité., Incidences tératogènes.

Type de Test: Développement  
Espèce: Hamster  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: LOAEL: 1,7 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Embryotoxicité., Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Développement  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité pour le développement: LOAEL: 100 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Embryotoxicité., Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.  
- Evaluation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

||| Peut irriter les voies respiratoires.

#### Composants:

##### **Éthanolamine:**

||| Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

||| Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Composants:

##### **Éthanolamine:**

||| Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins.

##### **triméthoprime:**

||| Organes cibles : Moelle osseuse  
||| Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### Éthanolamine:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 120 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	> 75 jours
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires
Espèce	:	Rat
NOAEL	:	>= 0,15 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	:	28 jours
Méthode	:	OCDE ligne directrice 412

##### triméthoprime:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	100 mg/kg
LOAEL	:	300 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	6 mois
Organes cibles	:	Moelle osseuse, Foie, Glande pituitaire, Thyroïde
Espèce	:	Rat
LOAEL	:	300 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	3 mois
Organes cibles	:	Moelle osseuse
Espèce	:	Chien
NOAEL	:	2,5 mg/kg
LOAEL	:	45 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	3 mois
Organes cibles	:	Sang, Thyroïde

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Composants:

##### **triméthoprime:**

Ingestion	: Organes cibles: Moelle osseuse Symptômes: Douleur abdominale, Nausée, Vomissements, Éruption cutanée, Vertiges, Migraine, dépression mentale, confusion
-----------	--

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **1,3-Dioxane-5-ol:**

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires  NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les microorganismes	: EC10 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **Sulfaméthoxazole:**

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 562,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 0,21 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Synechococcus leopoliensis (cyanobactérie)): 0,0268 mg/l Durée d'exposition: 96 h  NOEC (Synechococcus leopoliensis (cyanobactérie)): 0,0059 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC (boue activée): 3,76 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 301D
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,533 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,01 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10
<b>Éthanolamine:</b>		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 349 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 65 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,8 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201  NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorga-	:	EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)):

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

nismes	> 1.000 mg/l Durée d'exposition: 30 min Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,24 mg/l Durée d'exposition: 41 jr Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,85 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
<b>triméthoprime:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 92 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 80,3 mg/l Durée d'exposition: 72 h  NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 16 mg/l Durée d'exposition: 72 h  CE50 (Anabaena flos-aquae): 253 mg/l Durée d'exposition: 72 h  EC10 (Anabaena flos-aquae): 26 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	: EC10 : 16,7 mg/l Durée d'exposition: 3 Heure Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209  CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 Heure Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,157 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Poisson zébré (Brachydanio rerio)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-	: NOEC: 6 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

||tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **1,3-Dioxane-5-ol:**

||Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
||Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **Sulfaméthoxazole:**

||Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
||Biodégradation: 0 %  
||Durée d'exposition: 28 jr  
||Méthode: OCDE Ligne directrice 301D

##### **Éthanolamine:**

||Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
||Biodégradation: > 90 %  
||Durée d'exposition: 21 jr  
||Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

##### **triméthoprime:**

||Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
||Biodégradation: 4 %  
||Durée d'exposition: 28 jr  
||Méthode: OCDE Ligne directrice 301D

||Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.  
||Biodégradation: 0 %  
||Durée d'exposition: 28 jr  
||Méthode: OCDE ligne directrice 302B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **1,3-Dioxane-5-ol:**

||Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,65

##### **Sulfaméthoxazole:**

||Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
||Facteur de bioconcentration (FBC): < 120

||Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,89

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

---

### Éthanolamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,3  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

### triméthoprime:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,91

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et毒ique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

# **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



# **Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation**

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 03.03.2021

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADN** : UN 2491  
**ADR** : UN 2491  
**RID** : UN 2491  
**IMDG** : UN 2491  
**IATA** : UN 2491

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADN</b>	:	ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION
<b>ADR</b>	:	ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION
<b>RID</b>	:	ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION
<b>IMDG</b>	:	ETHANOLAMINE SOLUTION (Sulfamethoxazole)
<b>IATA</b>	:	Ethanolamine solution

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	:	8
<b>ADR</b>	:	8
<b>RID</b>	:	8
<b>IMDG</b>	:	8
<b>IATA</b>	:	8

#### **14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)
<b>RID</b>	

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

---

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8

### **IMDG**

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856  
Instruction d'emballage (LQ) : Y841  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Corrosive

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852  
Instruction d'emballage (LQ) : Y841  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Corrosive

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **IMDG**

Polluant marin : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)	: Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non. Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)	
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)	: Non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs	
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)	: 2.000 kg
Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)	
Classe de pollution de l'eau : Classe A	
	Remarques: auto classification

#### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : non déterminé

AICS : non déterminé

## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 7858252-00014 Date de dernière parution: 28.09.2024  
Date de la première version publiée: 03.03.2021

---

IECSC : non déterminé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### Texte complet pour phrase H

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
- H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Repr. : Toxicité pour la reproduction
- Skin Corr. : Corrosion cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- 2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
- CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
- 2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
- 2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
- CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
- CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



## Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.09.2024  
4.0 14.04.2025 7858252-00014 Date de la première version publiée:  
03.03.2021

---

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Repr. 2	H361d
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

### Procédure de classification:

Méthode de calcul

**Sulfamethoxazole / Trimethoprim Injection  
Formulation**

---

Version 4.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 7858252-00014	Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 03.03.2021
----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

---

Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR